

COMMISSION DES COMPÉTITIONS JEUNES RÈGLEMENTS DES COMPÉTITIONS U13 (SAISON 2022/2023)

PAGE 1/16

Organisation Générale :

Le pôle sportif, après validation de la commission des compétitions jeunes, vous transmet les règlements sportifs de la catégorie U13 (**championnats et coupes**) pour la saison 2022/2023.

Championnats

Déroulement des Compétitions

Ces championnats se disputent en 2 phases de septembre à mai.

1ère phase de brassage

- Constitution d'une Poule Niveau 1 avec 10 équipes dont 1 seule par club, sur la base du volontariat. Si trop d'équipes engagées en Niveau1 (nombre supérieur à 10), un choix de la commission et de la commission technique sera effectué sur des critères sportifs.
- Les rencontres se dérouleront par match simple.
- Les 3 premières équipes de la poule Niveau 1 du championnat départemental disputeront le Critérium U13 Régional à partir de Février 2023. Cette compétition se déroulera par matchs "aller simple" à partir de Février avec 6 poules de 10.

Constitution poule de brassage pour la saison 2022/2023 : 5 poules de brassage : A (10 équipes), B (9 équipes), C (9 équipes), D (10 équipes), E (9 équipes), F (9 équipes).

o Un classement final sera établi conformément à l'article 21 des RG du District 16.

2ème phase/Accessions-Rétrogradations

Les équipes qui terminent entre la 4^{ème} et la 9^{ème} place (6 équipes) de la poule de Niveau 1 de la 1^{ère} phase seront appelées à former la poule Elite. Elle est composée de 6 équipes qui disputeront des rencontres par match aller/retour.

Accessions des équipes U13 au championnat Régional U14 Ligue

L'AG de la LFNA du mois de Juin 2022 a décidé de ne plus déterminer le football joué à 11 (U14...) à partir du football joué à 8. Il n'y aura donc aucun principe d'accession entre les championnats U13 vers le U14 Ligue.

<u>Les engagements en U14 Ligue seront donc libres et soumis à des prérequis incontournables</u>

- Avoir été engagé dans un championnat U13 Ligue.
- Avoir été engagé dans un championnat U13 de premier Niveau Départemental dans la dernière phase du championnat départemental U13 (poule nommée Élite U13).



COMMISSION DES COMPÉTITIONS JEUNES RÈGLEMENTS DES COMPÉTITIONS U13 (SAISON 2022/2023)

PAGE 2/16

Des règles financières sont portées à la connaissance des équipes qui souhaiterons s'engager en U14 Ligue pour la saison 2023/2024 et qui rempliront les pré requis incontournables énoncés ci-dessus.

Des amendes seront débitées à tout club dont l'entraîneur principal indiqué sur la FMI n'aura pas le diplôme minimum requis à savoir un CFF2, **SANS FORMALITE PREALABLE** de la part de la CR STATUT DES EDUCATEURS.

- La dernière équipe du Niveau 1 de la 1^{ère} phase ainsi que les premiers des poules de brassage et les 5 meilleurs 2^{ème} formeront les 2 poules de 1^{ère} division (D1): poule de 6 par matches aller/retour.
- Les autres 2^{èmes}, tous les 3^{èmes} et les 5 meilleurs 4^{èmes} formeront les 3 poules de 2^{ème}
 Division (D2) : poule de 6 par matches aller/retour.
- Les équipes restantes formeront le championnat de 3^{ème} division (D3) par poules de 6 si possible par matches aller/retour.

Participation

- U14 Filles
- Les joueuses et joueurs de catégorie U13 F et G,
- Les joueuses et joueurs de catégorie U12 F et G,
- Les joueurs de catégorie d'âge U11 (maximum 3) qui doivent réunir les conditions de l'article 73.1 des RG de la FFF.

En cas de non-respect des catégories d'âge le club fautif aura match perdu par pénalité dans les conditions de l'article 73.1 des R.G. de la F.F.F.

Les championnats des compétitions jeunes se déroulent en 2 phases, la 2^{ème} phase est considérée comme un nouveau championnat donc la participation des joueuses et joueurs en équipes supérieures en 1^{ère} phase ne sera plus prise en compte.

Dispositions particulières

Remplacement des joueuses et joueurs :

Les joueurs remplacés peuvent à nouveau entrer en jeu en application de l'article 24 A des R.G.

Terrain

Le terrain doit correspondre à un demi-terrain de football à 11 dans les conditions prévues à l'annexe 1-2 du Règlement des terrains et installations sportives.

La surface de réparation est de 26 mètres de large (10 mètres de part et d'autre des poteaux de buts) sur 13 mètres dans le sens longitudinal du terrain.

Nombre de joueuses et joueurs



COMMISSION DES COMPÉTITIONS JEUNES RÈGLEMENTS DES COMPÉTITIONS U13 (SAISON 2022/2023)

PAGE 3/16

Une équipe se compose de huit (8) joueurs ou joueuses et de quatre remplaçants(es). Une équipe présentant moins de 7 joueurs ou joueuses sera :

- o Déclarée battue par forfait si le fait est constaté avant le début de la rencontre
- o Déclarée battue par pénalité si le fait survient en cours de partie.

Lois du jeu

Les dispositions des lois du jeu du football à 11 s'appliquent à cette compétition en particulier les règles du hors-jeu (à partir du milieu de terrain).

Préconisations et calendrier et heure des matches :

Période hivernale du 15 novembre au 15 février, les rencontres peuvent se jouer à 15 heures.

En dehors de cette période les rencontres peuvent se jouer à 15 heures 30.

Lever de rideau : 13 heures ou 13 heures 30.

Les rencontres peuvent avoir lieu également le samedi matin.

Durée du match: 2 fois 30 mn

Carton blanc : 5 mn Ballon taille : 4

Jonglerie

Objectifs:

- Accompagner les compétitions actuelles d'un exercice technique de base : le jonglage.
- Améliore la maîtrise du ballon, la coordination, l'équilibre et l'appréciation des trajectoires (maitrise des appuis).
- Prendre en compte la formation technique du joueur dans une tranche d'âge très favorable aux acquisitions des fondamentaux.
- Prendre en compte les progrès individuels, pour que chaque participant ait droit au jeu.

CETTE EPREUVE SERA ORGANISEE AVANT LES MATCHS, elle fait partie des critères en cas d'égalité, pour accéder au niveau supérieur.

La pause coaching

Au premier arrêt de jeu après la 15° minutes de jeu, l'arbitre interrompt le match. Les jeunes restent sur le terrain dans leur propre moitié de terrain et l'éducateur vient au coin de la surface de réparation. Cette pause dure 2 minutes précises, le temps étant géré par l'arbitre. L'arbitre reprend le jeu en conséquence de l'arrêt de jeu. Même procédure pour la 2° Mi-temps.

Elle est donc obligatoire.



COMMISSION DES COMPÉTITIONS JEUNES RÈGLEMENTS DES COMPÉTITIONS U13 (SAISON 2022/2023)

PAGE 4/16

Equipes supérieures en Championnat

- o 14 Ligue
- o U 13 District au-dessus dans la hiérarchie
- o U 13 Ligue

Coupe U13 - Trophée Roland DUQUÉROIX

Engagements

■ Art. 1.

La coupe U13 Roland DUQUÈROIX est ouverte à toutes les équipes 1 disputant le Championnat Départemental de la catégorie.

Ne peuvent prendre part à l'épreuve que les équipes dépendant de clubs affiliés à la F.F.F. et en règle avec les obligations administratives à la date des engagements.

■ Art. 2.

Les engagements sont automatiques pour les équipes participantes aux championnats départementaux.

Système de l'épreuve

■ Art. 3.

1/ Les dates retenues pour la Coupe U13 Roland DUQUÈROIX sont indiquées sur le calendrier général du district de la Charente. Elles pourront être modifiées ou complétées selon les nécessités du calendrier.

2/ L'épreuve se disputera par élimination directe. Les éliminés du 1er tour participeront à la coupe U13 Jean-Jacques. RABOISSON.

3/ Les calendriers des tours éliminatoires (l'ordre des rencontres et la désignation des terrains) seront établis par la Commission des Compétitions Jeunes.

Clubs exempts : La liste des exempts devant entrer au fur et à mesure des besoins est déterminée en fonction de leur parcours en coupe et en championnat de la saison précédente.

Les rencontres auront lieu sur le terrain du club sorti en premier au tirage au sort sauf dans les cas suivants :

- Si l'équipe tirée en premier a reçu au tour précédent alors que son adversaire s'est déplacé.
- Si les deux équipes se sont déplacées au tour précédent, celle qui s'est déplacée deux fois de suite recevra.



COMMISSION DES COMPÉTITIONS JEUNES RÈGLEMENTS DES COMPÉTITIONS U13 (SAISON 2022/2023)

PAGE 5/16

o Cette formule sera appliquée jusqu'aux 1/2 finales incluses

En ce qui concerne les premiers tours, la Commission procèdera par tirage au sort intégral à l'intérieur des zones géographiques établies par la Commission.

A partir des 1/8 de finales et jusqu'aux 1/2 finales incluses, le tirage au sort intégral sera établi sur l'ensemble du territoire du District

Si pour une cause quelconque le club recevant ne peut mettre son terrain à la disposition des coupes, il devra en prévenir le secrétariat du district dès que possible. Dans ce cas, le match aura lieu sur un terrain de repli, conforme à la réglementation des terrains, le club utilisateur devant fournir l'accord écrit du propriétaire du terrain dans les meilleurs délais, ou sur terrain adverse. Le club qui se sera effectivement déplacé étant considéré comme club visiteur.

La finale se disputera en un seul match sur un terrain fixé par le Comité de direction du District de la Charente.

■ Art. 4.

Le tirage au sort des rencontres aura lieu publiquement à partir des 1/8ème et tous les clubs intéressés pourront assister aux tirages sans convocation spéciale.

Qualifications

■ Art. 5.

1/ Pour toutes les questions concernant les qualifications des joueurs, les règlements généraux du District de Football de la Charente, voire ceux de la FFF et de la LFNA seront appliqués.

2/ Les joueurs dont la licence sera enregistrée après le 31 janvier de la saison en cours pourront participer à la coupe après les délais de qualification de rigueur.

Participations

■ Art. 6.

Pour ce qui concerne la participation des joueurs à cette épreuve, le règlement suivant sera appliqué :

- 1/ Tout joueur ayant effectué tout ou partie de plus de 5 (cinq) rencontres officielles (coupe et championnat) avec les équipes supérieures ne pourra participer à cette compétition. Les matches de championnat de la 1ère phase départementale ne seront pas comptabilisés.
- 2/ De plus tout joueur ayant participé à la dernière rencontre officielle avec l'une des équipes supérieures ne pourra participer à la compétition jusqu'aux ¼ de finales inclus.
- 3/ Sont considérées comme équipes supérieures les équipes U13 District classées au-dessus dans la hiérarchie, ainsi que les U13, U14 et U15 Lique.



COMMISSION DES COMPÉTITIONS JEUNES RÈGLEMENTS DES COMPÉTITIONS U13 (SAISON 2022/2023)

PAGE 6/16

4/ Il est précisé qu'à compter de Juillet 2013 les joueurs de catégories U12 à U18 qui changent de club font l'objet de l'apposition du cachet « MUTATION » et qu'à ce titre l'article 160.1 des RG de la FFF est applicable.

Arbitrage

■ Art. 7.

Les arbitres seront désignés par la Commission d'Arbitrage de la Charente.

Déroulement des matches

■ Art. 8.

1/ La durée des matches est de 60 minutes en deux périodes de 30 minutes. Le ballon est de taille 4.

2/ En cas d'égalité à la fin règlementaire, pas de prolongation. Les équipes seront départagées par l'épreuve des tirs au but. 8 tirs puis à suivre toujours avec les joueurs ayant terminés la rencontre (si une équipe termine avec un nombre de joueur compris entre 7 et 8, le nombre de tirs au but sera égal au nombre de joueurs ayant terminé la rencontre.

La séance s'arrêtant lorsqu'une équipe, à égalité de tirs, ne peut rattraper l'autre.

3/ Pause coaching obligatoire après 15mn de jeu dans chaque mi-temps.

Forfaits

■ Art. 9.

1/ Un club déclarant forfait doit en aviser son adversaire et le District dans les délais réglementaires (courrier, fax ou mail), sous peine d'amende administrative complémentaire.

2/ Dans le cas où un club a son équipe comme étant forfait général en championnat, cette équipe sera également forfait général pour les coupes U13, même si elle a participé à des tours précédents.

3/ Pour la finale, tout club déclarant forfait sera passible d'une amende exceptionnelle fixée par le Comité Directeur. Il pourra être exclu de la compétition l'année suivante.

Feuille de match

■ Art. 10.

La feuille de match informatisée sera utilisée pour toutes les compétitions U13 à compter de Janvier 2023.



COMMISSION DES COMPÉTITIONS JEUNES RÈGLEMENTS DES COMPÉTITIONS U13 (SAISON 2022/2023)

PAGE 7/16

Confirmation des réserves - Réclamations - Appels

■ Art. 11.

Confirmation des réserves

Il sera fait application de l'article 37 des règlements généraux du District de la Charente.

■ Art. 12.

Réclamations d'après match

Il sera fait application de l'article 38 des règlements généraux du District de la Charente.

■ Art. 13.

Appels

Il sera fait application de l'article 39 des règlements généraux du District de la Charente.

Règlement financier

- Art. 14.
- 1/ Pour tous les matches de Coupe, il n'est pas établi de feuille de recette.
- 2/ Les frais de l'arbitre officiel seront supportés par moitié par les deux clubs.
- 3/ Il n'y a aucun frais d'indemnité de déplacement.
- 4/ Si le club qui reçoit n'est pas présent à l'heure de la rencontre fixée pour accueillir l'adversaire, sans l'avoir averti, les frais d'arbitrage lui seront débités intégralement et un forfait de frais de déplacement retenu.
- 5/ Lorsqu'une rencontre sera interrompue ou ne pourra se dérouler pour raisons matérielles de dernière minute, cas de force majeure officiellement reconnu par la commission des Statuts-Règlements-Litiges, cette rencontre se jouera ou se rejouera sur le même terrain et les frais de déplacement de l'équipe visiteuse seront partagés par moitié entre les deux clubs (tarif kilométrique du parcours aller/retour le plus direct).
- 6/ Le montant des pénalités financières relève de la compétence du Comité Direction du District.

Divers

■ Art. 15.

Le fait d'accepter de participer implique une totale adhésion au présent règlement et aux adaptations qui s'imposeraient.

■ Art. 16.

Les cas non prévus dans le présent règlement seront tranchés par la Commission compétente en première instance puis par la Commission d'Appel du District, si nécessaire, en dernier ressort.



COMMISSION DES COMPÉTITIONS JEUNES RÈGLEMENTS DES COMPÉTITIONS U13 (SAISON 2022/2023)

PAGE 8/16

Coupe U13 - Trophée Jean-Jacques RABOISSON

Engagements

■ Art. 1.

La coupe U13 Jean-Jacques RABOISSON est ouverte à toutes les équipes 2 ainsi que les équipes 1 éliminées lors du 1er tour de la coupe principale disputant le Championnat Départemental de la catégorie. Ne peuvent prendre part à l'épreuve que les équipes dépendant de clubs affiliés à la F.F.F. et en règle avec les obligations administratives à la date des engagements.

■ Art. 2.

Les engagements sont automatiques pour les équipes participantes aux championnats départementaux.

Système de l'épreuve

■ Art. 3.

1/ Les dates retenues pour la Coupe U13 Jean-Jacques RABOISSON sont indiquées sur le calendrier général du district de la Charente. Elles pourront être modifiées ou complétées selon les nécessités du calendrier.

2/ L'épreuve se disputera par élimination directe.

3/ Les calendriers des tours éliminatoires (l'ordre des rencontres et la désignation des terrains) seront établis par la Commission des Compétitions Jeunes. Clubs exempts : La liste des exempts devant entrer au fur et à mesure des besoins est déterminée en fonction de leur parcours en coupe et en championnat de la saison précédente. Les rencontres auront lieu sur le terrain du club sorti en premier au tirage au sort sauf dans les cas suivants :

- Si l'équipe tirée en premier a reçu au tour précédent alors que son adversaire s'est déplacé.
- Si les deux équipes se sont déplacées au tour précédent, celle qui s'est déplacée deux fois de suite recevra.
- Cette formule sera appliquée jusqu'aux 1/2 finales incluses.

En ce qui concerne les premiers tours, la Commission procèdera par tirage au sort intégral à l'intérieur des zones géographiques établies par la Commission. A partir des 1/8 de finales et jusqu'aux 1/2 finales incluses, le tirage au sort intégral sera établi sur l'ensemble du territoire du District.

Si pour une cause quelconque le club recevant ne peut mettre son terrain à la disposition des coupes, il devra en prévenir le secrétariat du district dès que possible. Dans ce cas, le match aura lieu sur un terrain de repli, conforme à la réglementation des terrains, le club utilisateur devant fournir l'accord écrit du propriétaire du terrain dans les meilleurs délais, ou sur terrain adverse. Le club qui se sera effectivement déplacé étant considéré comme club visiteur. La finale se disputera en un seul match sur un terrain fixé par le Comité de District.



COMMISSION DES COMPÉTITIONS JEUNES RÈGLEMENTS DES COMPÉTITIONS U13 (SAISON 2022/2023)

PAGE 9/16

■ Art. 4.

Le tirage au sort des rencontres aura lieu publiquement à partir des 1/8ème et tous les clubs intéressés pourront assister aux tirages sans convocation spéciale.

Qualifications

- Art. 5.
- 1/ Pour toutes les questions concernant les qualifications des joueurs, les règlements généraux de la Fédération Française de Football seront appliqués ou ceux de la LFNA.
- 2/ Les joueurs dont la licence sera enregistrée après le 31 janvier de la saison en cours pourront participer à la coupe après les délais de qualification de rigueur.

Participations

- Art. 6. Pour ce qui concerne la participation des joueurs à cette épreuve, le règlement suivant sera appliqué :
- 1/ Tout joueur ayant effectué tout ou partie de plus de 5 (cinq) rencontres officielles (coupe ou championnat) avec les équipes supérieures ne pourra participer à cette compétition. Les matches de championnat de la 1ère phase départementale ne seront pas comptabilisés.
- 2/ De plus tout joueur ayant participé à la dernière rencontre officielle avec l'une des équipes supérieures ne pourra participer à la compétition jusqu'aux ¼ de finales inclus.
- 3/ Sont considérées comme équipes supérieures les équipes U13 District classées au-dessus dans la hiérarchie, ainsi que les U13, U14 et U15 Ligue.
- **4/** Il est précisé qu'à compter de Juillet 2013 les joueurs de catégories U12 à U18 qui changent de club font l'objet de l'apposition du cachet « MUTATION » et qu'à ce titre l'article 160.1 des RG de la FFF est applicable.

Arbitrage

■ Art. 7.

Les arbitres seront désignés par la Commission d'Arbitrage de la Charente.

Déroulement des matches

- Art. 8.
- 1/ La durée des matches est de 60 minutes en deux périodes de 30 minutes. Le ballon est de taille 4.
- 2/ En cas d'égalité à la fin règlementaire, pas de prolongation. Les équipes seront départagées par l'épreuve des tirs au but. 8 tirs puis à suivre toujours avec les joueurs ayant terminés la rencontre (si une équipe termine avec un nombre de joueur compris entre 7 et 8, le nombre de tirs au but sera égal au nombre de joueurs ayant terminé la rencontre. La séance s'arrêtant lorsqu'une équipe, à égalité de tirs, ne peut rattraper l'autre.
- 3/ Pause coaching obligatoire après 15mn de jeu dans chaque mi-temps.

Forfaits

■ Art. 9.



COMMISSION DES COMPÉTITIONS JEUNES RÈGLEMENTS DES COMPÉTITIONS U13 (SAISON 2022/2023)

PAGE 10/16

Il sera fait application de l'article 26 des règlements généraux du District de la Charente.

Feuille de match

■ Art. 10.

La feuille de match informatisée sera utilisée pour toutes les compétitions U13.

<u>Confirmation des réserves – Réclamation – Appel</u>

■ Art. 11.

Confirmation des réserves

Il sera fait application de l'article 37 des règlements généraux du District de la Charente.

■ Art. 12.

Réclamations d'après match

Il sera fait application de l'article 38 des règlements généraux du District de la Charente.

■ Art. 13.

Appels

Il sera fait application de l'article 39 des règlements généraux du District de la Charente.

Règlement financier

- Art. 14.
- 1/ Pour tous les matches de Coupes, il n'est pas établi de feuille de recette.
- 2/ Les frais de l'arbitre officiel seront supportés par moitié par les deux clubs.
- 3/ Il n'y a aucun frais d'indemnité de déplacement.
- 4/ Si le club qui reçoit n'est pas présent à l'heure de la rencontre fixée pour accueillir l'adversaire, sans l'avoir averti, les frais d'arbitrage lui seront débités intégralement et un forfait de frais de déplacement retenu.
- 5/ Lorsqu'une rencontre sera interrompue ou ne pourra se dérouler pour raisons matérielles de dernière minute, cas de force majeure officiellement reconnu par la commission des litiges, contentieux et mutations, cette rencontre se jouera ou se rejouera sur le même terrain et les frais de déplacement de l'équipe visiteuse seront partagés par moitié entre les deux clubs (tarif kilométrique du parcours aller/retour le plus direct).
- **6/** Le montant des pénalités financières relève de la compétence du Comité de Direction du District.

<u>Divers</u>

■ Art. 15.

Le fait d'accepter de participer implique une totale adhésion au présent règlement et aux adaptations qui s'imposeraient.

■ Art. 16. Les cas non prévus dans le présent règlement seront tranchés par la Commission des Compétitions Jeunes en première instance puis par la Commission d'Appel du District, si nécessaire, en dernier ressort.



COMMISSION DES COMPÉTITIONS JEUNES RÈGLEMENTS DES COMPÉTITIONS U13 (SAISON 2022/2023)

PAGE 11/16

REGLEMENT FFF



Article 1 – Composition des groupes et système de l'épreuve

Les équipes qualifiées sont réparties en 1 groupe de 16 équipes pour les garçons et 1 groupe de 3 équipes pour les filles. Le groupe garçon sera opposé selon la formule de compétition dite « Echiquier », et nommé garçon et le groupe fille sera opposé selon la formule triangulaire.

Le tirage au sort effectué au District de Football de la Charente déterminera l'ordre des premières rencontres pour chaque groupe.

Pour le groupe garçon, à partir du 2^{ème} match, ainsi que pour le 3^{ème} et 4^{ème} matches, l'ordre des rencontres, de chaque groupe, est déterminé par les résultats et le classement des rencontres précédentes, donc :

- o 1er contre 2ème
- o 3ème contre 4ème
- o 5ème contre 6ème
- o 7ème contre 8ème
- o ... 15ème contre 16ème

Aucune équipe ne rencontre deux fois le même adversaire.

Le cas échéant, elle rencontrera l'équipe suivante au classement.

Article 2 – Compositions des équipes

Les équipes doivent être composées de 12 joueurs ou joueuses : 8 titulaires et 4 remplaçants(es) licenciés(es) à la F.F.F., licence enregistrée au nom du club au plus tard le 31 janvier 2022.

	PHASE DÉPARTEMENTALE
GARCONS	12 joueurs Cat. U14F/U13/U12/U11 (3 max) 1 absence justifiée maxi pour qualification phase régionale Justificatifs datant de moins de 3 jours

	PHASE DÉPARTEMENTALE
FILLES	12 joueuses Cat. U13F/U12F/U11F (3 max) 3 absences justifiées maxi pour qualification phase régionale

^{*}Absence justifiée : effectif complet, certificat médical datant de moins de 3 jours, sans autre joueur(se), événement exceptionnel. Le Comité d'organisation statuera sur la justification des absences.

Il est rappelé que les joueurs et joueuses ne peuvent participer à l'épreuve que pour un seul club ou



COMMISSION DES COMPÉTITIONS JEUNES RÈGLEMENTS DES COMPÉTITIONS U13 (SAISON 2022/2023)

PAGE 12/16

entente.

Les ententes sont autorisées et doivent être déclarées puis validées en début de saison par le Comité Directeur de District ou de Ligue.

Les joueurs (ses) doivent être qualifiés dans leur club au plus tard le 31 janvier 2022.

Possibilité de faire jouer au maximum 4 joueurs ou joueuses mutés par équipe, dont 2 hors période (article 160 des RG de la FFF)

Article 3 – Classements

Les vainqueurs du Festival Foot U13 Pitch phase Départementale (1 équipe garçon et 1 équipe fille) seront ceux qui auront cumulé le plus grand nombre de points sur les 5 épreuves (rencontres, défi conduite, défi jonglage, quiz règles de jeu, quiz règles de vie).

L'organisation des épreuves se fera de la manière suivante :

RENCONTRES	DEFIS TECHNIQUES	QUIZ EDUCATIFS	
Formule échiquier – 1 groupe	1 défi « conduite » 1 défi « jonglage »	1 quiz « règles de vie » 1 quiz « règles de jeu »	
Phases départementale et			
régionale G : 1 groupe de 16 équipes	Phases départementale, régionale et nationale	Phases départementale et régionale	
F : 1 groupe de 8 à 16 équipes 5 rencontres de 14' (plus pause	1 passage par joueur(se) : si moins de 12 joueurs(ses),	5 questions/joueur(se)	
coaching de 2').	tirage au sort pour un passage	Phase nationale	
,	supplémentaire d'un ou	10 questions/joueur(se)	
Phase nationale	plusieurs joueurs(ses) de		
G & F: 1 groupe de 16 équipes 6 rencontres de 20'.	l'équipe.		

Article 3.1

Le règlement prévoit la formule échiquier pour les garçons.

Le nombre d'équipes filles sur la finale départementale (3 équipes), étant insuffisant pour mettre en place la formule échiquier, les rencontres des équipes filles se dérouleront sous forme de triangulaire.

Article 4 – Durée des rencontres

Les matches se jouent en une mi-temps de 16 minutes pour les garçons et de 20 minutes pour les filles.



COMMISSION DES COMPÉTITIONS JEUNES RÈGLEMENTS DES COMPÉTITIONS U13 (SAISON 2022/2023)

PAGE 13/16

Article 5 - Feuille de match

La feuille de match qui sera donnée lors de la réunion préparatoire est à retourner pour le lundi 28 mars 2022 au District pour vérification.

Le jour de la finale une dernière vérification des licences sera réalisée si changement de joueurs ou de joueuses

Article 6 - Discipline

La Commission d'organisation sera chargée de régler tous les litiges et inconvenances.

Tout joueur ou joueuse exclu(e) lors d'une rencontre ne pourra pas participer, **au minimum**, à la rencontre suivante.

<u>Article 7 – Dispositions complémentaires</u>

Tous les cas non prévus seront réglés sur place par la Commission d'Organisation, dont les décisions seront sans appel.

Matchs	Défi Conduite	Défi Jonglage	Quiz Règles de vie	Quiz Règles de jeu
/ 240 points + bonus offensif (60 points)	/ 60 points	/ 60 points	/ 60 points	/ 60 points
Phases départementale & régionale	Toutes phases	Toutes phases	Phases départementale	Phases départementale
Attribution des points en fonction des victoires, nuls et défaites majorés d'un bonus offensif à partir de 2 buts	Attribution des points en fonction d'un barème.	Attribution des points en fonction d'un barème.	1 point par bonne réponse/joueur(se)	1 point par bonne réponse/joueur(se)
marqués par rencontre. Tirage au sort pour la 1ère rencontre.	Le barème est généré par le	Le barème est généré par le	Phase régionale	Phase régionale
Ordonnancement des matchs suivants : si égalité de points au	logiciel dédié à l'opération.	logiciel dédié à l'opération.	1 point par bonne réponse/joueur(se)	1 point par bonne réponse/joueur(se)
classement, départage avec le Défi Conduite (au 10ème de seconde), puis tirage au sort. Victoire : 48 points	Il est construit en fonction de la moyenne des temps du défi	Il est construit en fonction de la moyenne des temps du défi	Si moins de 12 joueur(ses), 0 point par joueur(ses) manquants	Si moins de 12 joueur(ses), 0 point par joueur(ses) manquants
Nul : 24 points Défaite : 12 points Bonus offensif : 12 points	La meilleure performance	La meilleure performance	Phase nationale	Phase nationale
Phase nationale	aura 60 pts et les équipes les moins bien	aura 60 pts et les équipes les moins bien	0,5 point par	0,5 point par
Attribution des points en fonction des victoires, nuls et	classées auront un minimum de	classées auront un minimum de	réponse/joueur(se)	réponse/joueur(se)
défaites majorés d'un bonus offensif à partir de 3 buts marqués par rencontre. Tirage au sort pour la 1ère rencontre.	5 points.	5 points.	Total des points cumulés pour l'équipe :	Total des points cumulés pour l'équipe :
Ordonnancement des matchs suivants : si égalité de points au classement, départage avec le Défi Conduite (au 10ème de seconde), puis tirage au sort.			Si moins de 12 joueur(ses), 0 point par joueur(ses) manquants	Si moins de 12 joueur(ses), 0 point par joueur(ses) manquants
Victoire : 40 points Nul : 20 points Défaite : 10 points Bonus offensif : 10 points				



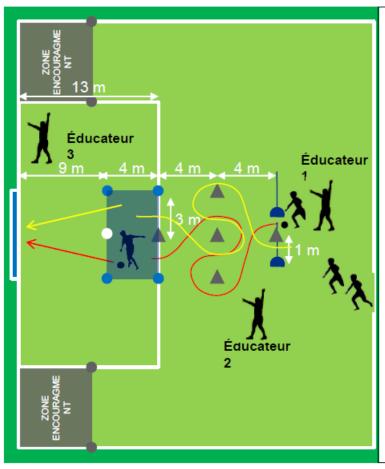
COMMISSION DES COMPÉTITIONS JEUNES RÈGLEMENTS DES COMPÉTITIONS U13 (SAISON 2022/2023)

PAGE 14/16

Défis Techniques



PHASE DEPARTEMENTALE - DEFIS CONDUITE



Objectif:

Réaliser le meilleur temps possible en relais de 12 joueurs(ses).

Déroulé de l'atelier :

Chaque joueur(se) doit réaliser une conduite de balle pour arriver dans la zone de frappe et effectuer un tir afin d'atteindre une des cibles de la bâche. Le côté de départ est au choix. Le chronomètre démarre quand le 1er joueur débute la conduite de balle (passage de la ligne) et il s'arrête au moment du tir du dernier joueur. Le départ du joueur suivant est déclenché au moment de la frappe sur le ballon du précédent (l'éducateur lâche l'épaule du joueur). Une fois le passage terminé, le joueur doit se diriger en zone d'encouragement. Un joueur qui ne respecte pas le circuit doit revenir à l'endroit de l'irrégularité pour continuer le slalom. Si le tir est déclenché après passage du mauvais côté du dernier cône, pas de bonus possible.

Légende



Temps bonus:

Si cible atteinte = -3 sec cible basse (1 rebond autorisé avant la cible) ou -10 sec cible haute sur le temps total. Pas de bonus si le tir est déclenché à l'extérieur de la zone de frappe.



COMMISSION DES COMPÉTITIONS JEUNES RÈGLEMENTS DES COMPÉTITIONS U13 (SAISON 2022/2023)

PAGE 15/16

Éducateurs :

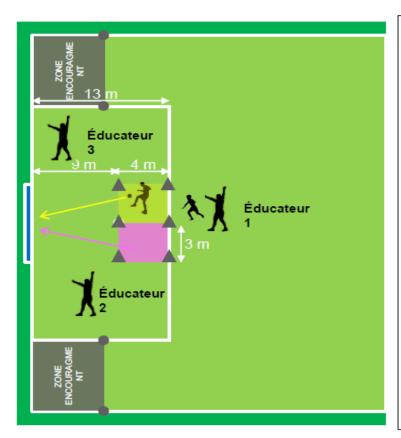
Educ.1 : gestion des départs (tenir par l'épaule le joueur en attente) et chronométrage

Educ.2: gestion des passages (respect du circuit)

Educ.3: prise de notes (comptabilisation des bonus, temps)

gestion des ballons et des joueurs après le tir

PHASE DEPARTEMENTALE - DEFIS JONGLAGE



Si moins de 12 joueurs(ses):

Tirage au sort sur le terrain au sein de l'équipe pour compléter le nombre de joueurs manquants afin d'arriver à 12 passages. Celui qui passe 2 fois, commence le relais et le termine.

Objectif

Réaliser le meilleur temps possible en relais de 12 joueurs(ses).

Déroulé de l'atelier

Chaque joueur(se) doit réaliser des jonglages en statique (30 pour les garçons et 15 pour les filles) dans la zone prévue à cet effet (au choix) et enchainer une frappe de volée ou au sol afin d'atteindre une des cibles de la bâche. L'entrée du joueur suivant dans la zone est déclenché au moment de la frappe sur le ballon du précédent (l'éducateur lâche l'épaule du joueur). Une fois le passage terminé, le joueur doit diriger :se en d'encouragement. Le départ se fait balle au sol (ou à la main pour les filles), les 2 pieds sont autorisés (aucune surface de rattrapage), les jongles s'effectuent en posant le pied au sol avant chaque contact. Si 1 pied est posé à l'extérieur de la zone, les jonglages s 'arrêtent.

Légende



Malus

+ 2 sec par jonglage manquant (ex: 12 jongles au lieu de 30 = 18X2 sec.)

Bonus but

(1 rebond maximum avant la bâche) Si cible atteinte, de volée = - 10 sec. Si cible atteinte, frappe au sol = - 3 sec. Pas de bonus si le tir est déclenché à l'extérieur de

Pas de bonus si le tir est déclenché à l'extérieur de la zone de frappe

Éducateurs

Educ.1 : gestion des départs (tenir par l'épaule le joueur en attente) et chronométrage Educ.2 : gestion des passages (comptage et respect du pied au sol entre chaque jongle)

Educ.3: prise de notes (comptabilisation des malus et bonus, temps) gestion des ballons et des joueurs après le tir



COMMISSION DES COMPÉTITIONS JEUNES RÈGLEMENTS DES COMPÉTITIONS U13 (SAISON 2022/2023)

PAGE 16/16

Rencontres
FICHE DE SUIVI « CARTON VERT »



Comme tous les ans, le carton vert sera mis en place tout au long de cette journée :



Objectif:

Encourager et valoriser les attitudes positives des joueurs et joueuses sur le terrain.

Mise en place:

Possibilité d'avoir un carton vert par match et par équipe si il y a un comportement qui le mérite.



Valorisation:

Lors de cette journée, chaque arbitre et chaque éducateur aura un carton et pourra valoriser le comportement d'un joueur ou d'une joueuse.

A l'issue du match, si un ou deux cartons verts doivent être remis, la remise se fait sur le bord du terrain, derrière les bancs de touche, en présence des joueurs et éducateurs, avec explication des valeurs mises en avant.

Critères d'observation :

Attitude + en lien avec l'une des 5 valeurs de la FFF
PLAISIR; RESPECT; ENGAGEMENT; TOLERANCE; SOLIDARITE